

PERSPECTIVE DU PROJET - FAÇADE AVANT

*LES INFORMATIONS INSCRITES AUX PLANS D'ARCHITECTURE PRÉVALENT SUR LA MAQUETTE VOLUMÉTRIQUE.



PERSPECTIVE DU PROJET - FAÇADE ARRIÈRE

*LES INFORMATIONS INSCRITES AUX PLANS D'ARCHITECTURE PRÉVALENT SUR LA MAQUETTE VOLUMÉTRIQUE.

T-1792 N-202 Vik personnalisée

TALO

taloplans.ca

©Tous droits réservés

T-1792 N-202 Vik personnalisée

TALO

taloplans.ca

©Tous droits réservés

A - NOTES GÉNÉRALES

A1 - LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX SONT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR. IL EST DE SA RESPONSABILITÉ DE FOURNIR À SES SOUS-TRAITANTS TOUTES LES INFORMATIONS SUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX. LA DESCRIPTION DES TRAVAUX N'EST PAS LIMITATIVE, L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE AU CLIENT UN OUVRAGE COMPLET.

A2 - TOUS LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET/OU DE CONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SELON LES EXIGENCES DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ, DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC EN VIGUEUR ET DE TOUT AUTRES CODES ET RÈGLEMENTATIONS EN VIGUEUR.

A3 - FOURNIR, INSTALLER ET ENTRETENIR LE MATÉRIEL PROVISOIR DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE REQUIS DURANT L'ÉXÉCUTION DES TRAVAUX.

A4 - ENREGISTRER LE CHANTIER AUPRÈS DES ORGANISMES RÉGISSANT CE TYPE D'OUVRAGE ET EN ASSUMER LES COÛTS (CNESST, CCQ, etc.)

A5 - PRÉVOIR TOUT SOUFFLAGE OU SURÉPAISSEUR QUI S'AVÉRERONT NÉCESSAIRES POUR CACHER TOUTES LES COMPOSANTES DE STRUCTURE, MÉCANIQUE (PLOMBERIE, ÉLECTRICITÉ, VENTILATION, ETC.) ET CE, MÊME S'ILS NE SONT PAS INDIQUÉS AUX PLANS. L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE PROFESSIONNEL / CLIENT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

A6 - FOURNIR LES MATÉRIAUX DE RECHANGE UTILISABLES DANS UNE PROPORTION DE 5% DU NOMBRE TOTAL DE MATÉRIEL REQUIS POUR L'OUVRAGE :
- -PEINTURE (CONTENANTS NON-UTILISÉS DE CHAQUE COULEUR)
- -VINYLE
- -CÉRAMIQUE
- -PLINTHES ET MOULURES, SI APPLICABLE

A7 - SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, UTILISER LES PRODUITS D'UN SEUL FABRIQUANT POUR UN MATÉRIAU OU UN ÉQUIPEMENT DE MÊME TYPE OU DE MÊME CLASSE.

A8 - SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENTREPRENEUR DOIT SE CONFORMER AUX PLUS RÉCENTES INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRIQUANT CONCERNANT LES MÉTHODES D'INSTALLATION ET DE MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX ET DES ÉQUIPEMENTS.

A9 - FOURNIR LES PIÈCES DE FIXATION ET LES ACCESSOIRES EN MÉTAL DE MÊME TEXTURE, COULEUR ET FINI QUE LE MÉTAL AUQUEL ILS SONT FIXÉS. ÉVITER QUE LES MATÉRIAUX DIFFÉRENTS SOIENT EXPOSÉS À UNE RÉACTION ÉLECTROLYTIQUE.

A10 - UTILISER DES ATTACHES, DES ANCRAGES ET DES CALES EN ACIER INOXYDABLES OU CONFORMES À UN USAGE EXTÉRIEUR POUR FIXER LES OUVRAGES EXTÉRIEURS.

A11 - L'ENTREPRENEUR EST TENU DE PRÉPARER SA SOUMISSION AVEC LES MATÉRIAUX, ACCESSOIRES ET APPAREILS SPÉCIFIÉS AUX PLANS ET DEVIS, CAR IL DOIT, SI LE CONTRAT LUI EST ACCORDÉ, FOURNIR ET POSER EXACTEMENT LESDITS MATÉRIAUX, ACCESSOIRES, ÉQUIPEMENTS ET APPAREILS.

A12 - S'ASSURER DE LA COMPATIBILITÉ DES MATÉRIAUX AVANT LEURS INSTALLATIONS OU LEURS APPLICATIONS. S'ASSURER QUE LES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE PRODUIRE DES RÉACTIONS CHIMIQUES OU ÉLECTROLYTIQUES SONT CONVENABLEMENT SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES PAR DES MATÉRIAUX ISOLANTS OU NEUTRALISANTS ACCEPTABLES.

A13 - LE TERME "PRÉVOIR" DANS LES DOCUMENTS VEUT DIRE FOURNIR ET METTRE EN PLACE.

A14 - LE TERME "TYPE" DANS LES DOCUMENTS VEUT DIRE S'APPLIQUE À TOUS LES ENDROITS OÙ CETTE MÊME SITUATION SE PRÉSENTE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

B - PORTÉE DES TRAVAUX

B1 - LES TRAVAUX FAISANT L'OBJET DU PRÉSENT CONTRAT COMPRENNENT LA FOURNITURE DES TRAVAUX , LA MAIN D'OEUVRE, L'OUTILLAGE, LES ÉQUIPEMENTS, LES ÉCHAFAUDAGES ET TOUS LES AUTRES ACCESSOIRES ET PERMIS REQUIS POUR COMPLÉTER LES OUVRAGES DE CONSTRUCTION À LA SATISFACTION DU CLIENT ET DU PROFESSIONNEL. LE TOUT TEL QUE SPÉCIFIÉ ET CE, INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES APPLICABLES ET REQUIS POUR DE PAREILLES INTERVENTIONS À CE GENRE DE BÂTIMENT, À SON ÉTAT, À SA VOCATION ET SON UTILISATION.

B2 - TOUS LES OUVRAGES DE PERCEMENT, DE PRÉPARATION ET DE FINITION RENDUS NÉCESSAIRES PAR L'INSTALLATION DE SYSTÈME DE MÉCANIQUE, D'ÉLECTRICITÉ , ETC.

C - CALENDRIER

C1 - PRÉPARER ET REMETTRE AU PROFESSIONNEL / CLIENT UN CALENDRIER DÉTAILLÉ DES TRAVAUX À LA RÉUNION DE DÉMARRAGE. CE CALENDRIER DOIT MONTRER L'ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX. IL DEVRA ÊTRE MIS À JOUR RÉGULIÈREMENT ET TOUT CHANGEMENT SIGNIFICATIF DEVRA ÊTRE APPROUVÉ PAR LE CLIENT .

D - DOCUMENTS

D1 - L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER AU CHANTIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CE, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. AVISER LE PROFESSIONNEL DE TOUTE DIVERGEANCE OU OMISSION ENTRE LES DOCUMENTS ET LES CONDITIONS DE CHANTIER. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LES DOCUMENTS.

D2 - L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE MAINTENIR AU CHANTIER UNE COPIE IMPRIMÉE DES PLANS À L'ÉCHELLE ORIGINALE.

E - CONDITIONS ET MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

E1 - DURANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT RESPECTER LES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL ET DE LA CNESST.

E2 - L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR LE CONTENEUR AINSI QUE LA CHUTE À DÉCHETS (SI NÉCESSAIRE) ET DE DISPOSER DES DÉCHETS SELON LA RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR. LA LOCALISATION DE CE DERNIER SERA COORDONNÉE SUR PLACE. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE PROTÉGER LES ZONES ADJACENTES AUX TRAVAUX (REVÊTEMENTS BITUMINEUX, PELOUSE, FENÊTRES, ESCALIERS, MURS EXTÉRIEURS, ETC.) ET SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT BRIS OCCASIONNÉ.

E3 - L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER AVEC LE CLIENT LES COUPURES DE SERVICES NÉCESSAIRES À L'AVANCEMENT DU CHANTIER. PRÉVENIR UN MINIMUM DE 5 JOURS OUVRABLES À L'AVANCE.

E4 - L'ENTREPRENEUR COORDONNERA AVEC LE CLIENT LES ZONES POSSIBLES D'ENTREPOSAGE DE MATÉRIAUX ET D'ÉQUIPEMENTS. LE CLIENT NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT VOL OU BRIS SUR LE CHANTIER.

E5 - FOURNIR, INSTALLER ET ENTRETENIR TOUTES LES PROTECTIONS TEMPORAIRES SERVANT AU CONTRÔLE DES POUSSIÈRES, À LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS ET USAGERS AINSI QU'À LA DÉLIMITATION DU CHANTIER.

F - NETTOYAGE

F1 - PRÉVOIR UN NETTOYAGE QUOTIDIEN DU CHANTIER AINSI QU'UN NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX ET DES ZONES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX, INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES, À LA FIN DES TRAVAUX AFIN DE REMETTRE UN OUVRAGE COMPLET ET PROPRE AU CLIENT (INCLUANT LES LIEUX ET LES MATÉRIAUX).

G - MATIÈRES DANGEREUSES

G1 - POUR FIN DE SOUMISSION, LES LIEUX SONT SUPPOSÉS ÊTRE SANS MATIÈRES DANGEREUSES. SI L'ENTREPRENEUR DÉCOUVRE DES MATIÈRES DANGEREUSES LORS DES TRAVAUX, IL DOIT IMMÉDIATEMENT AVERTIR LE CLIENT ET LE PROFESSIONNEL.

G2 - S'IL DOIT DISPOSER DE TEL MATÉRIEL, IL DOIT LE FAIRE EN RESPECTANT TOUTES LES NORMES ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.

H - DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

H1 - LES MODÈLES SPÉCIFIÉS PEUVENT ÊTRE À TITRE INDICATIF. TOUTE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR LE CLIENT OU LE PROFESSIONNEL.

H2 - TOUTE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DEVRA ÊTRE FAITE AVANT L'OBTENTION DU CONTRAT, LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION.

H3 - IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE FAIRE LA DÉMONSTRATION DE L'ÉQUIVALENCE DU PRODUIT EN FOURNISSANT L'INFORMATION TECHNIQUE DU NOUVEAU PRODUIT SPÉCIFIÉ PAR LE PROFESSIONNEL.

H4 - LE PROFESSIONNEL ET LE CLIENT SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER LA DEMANDE D'ÉQUIVALENCE.

I - ÉCHANTILLON DE PRODUIT

I1 - SOUMETTRE DEUX (2) ÉCHANTILLONS DE PRODUITS AUX FINS DE VÉRIFICATION. ÉTIQUETER LES ÉCHANTILLONS EN INDIQUANT LEUR ORIGINE ET LEUR DESTINATION PRÉVUE.

I2 - AVISER LE PROFESSIONNEL / CLIENT PAR ÉCRIT, AU MOMENT DE LA PRÉSENTATION DES ÉCHANTILLONS DE PRODUITS, DES ÉCARTS QU'ILS PRÉSENTENT PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.

I3 - LORSQUE LA COULEUR, LE MOTIF OU LA TEXTURE FAIT L'OBJET D'UNE PRESCRIPTION, SOUMETTRE TOUTE LA GAMME D'ÉCHANTILLON NÉCESSAIRES.

I4 - LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX ÉCHANTILLONS PAR LE PROFESSIONNEL / CLIENT NE SONT PAS CENSÉES FAIRE VARIER LE PRIX CONTRACTUEL. SI C'EST LE CAS, EN AVISER LE PROFESSIONNEL/CLIENT PAR ÉCRIT AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX.

I5 - APPORTER AUX ÉCHANTILLONS LES MODIFICATIONS QUI PEUVENT ÊTRE DEMANDÉES PAR LE PROFESSIONNEL/CLIENT TOUT EN RESPECTANT LES EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.

I6 - LES ÉCHANTILLONS EXAMINÉS ET APPROUVÉS DEVIENDRONT LA NORME DE RÉFÉRENCE À PARTIR DE LAQUELLE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET LA QUALITÉ D'EXÉCUTION DES OUVRAGES FINIS ET INSTALLÉS SERONT ÉVALUÉES.

J - DESSINS D'ATELIER

J1 - L'EXPRESSION DESSINS D'ATELIER DÉSIGNE LES DESSINS, SCHÉMAS, ILLUSTRATIONS, TABLEAUX, GRAPHIQUES DE RENDEMENT DE PERFORMANCE, DÉPLIANTS ET AUTRES DOCUMENTATIONS QUE DOIT FOURNIR L'ENTREPRENEUR POUR MONTRER EN DÉTAIL UNE PARTIE DE L'OUVRAGE VISÉ.

J2 - LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER LES MATÉRIAUX À UTILISER AINSI QUE LES MÉTHODES DE CONSTRUCTION, DE FIXATION OU D'ANCRAGE À EMPLOYER, ET DOIVENT CONTENIR LES SCHÉMAS DE MONTAGE, LES DÉTAILS DES RACCORDEMENTS, LES NOTES EXPLICATIVES PERTINENTES ET TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT NÉCESSAIRE À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. LORSQUE DES OUVRAGES OU DES ÉLÉMENTS SONT RELIÉS OU RACCORDÉS À D'AUTRES OUVRAGES OU D'AUTRES ÉLÉMENTS, INDIQUER SUR LES DESSINS QU'IL Y A EU COORDINATION DES PRESCRIPTIONS, QUELLE QUE SOIT LA SECTION AUX TERMES DE LAQUELLE LES OUVRAGES OU LES ÉLÉMENTS ADJACENTS SERONT FOURNIS ET INSTALLÉES. FAIRE DES RENVOIS AUX DEVIS ET AUX DESSINS.

J3 - LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DESSINS D'ATELIER PAR LES PROFESSIONNELS NE SONT PAS CENSÉES FAIRE VARIER LE PRIX CONTRACTUEL. SI C'EST LE CAS, CEPENDANT, EN AVISER LE PROFESSIONNEL AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX.

J4 - APPORTER AUX DESSINS D'ATELIER LES CHANGEMENTS QUI SONT DEMANDÉS PAR LE PROFESSIONNEL / CLIENT, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUELS. AU MOMENT DE SOUMETTRE LES DESSINS DE NOUVEAU, AVISER LE PROFESSIONNEL PAR ÉCRIT DES MODIFICATIONS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉES EN SUS DE CELLES EXIGÉES.

K - STRUCTURE

K1- IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ D'EFFECTUER UN TEST SUR LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL DU SITE DE CONSTRUCTION DE MANIÈRE À VALIDER AUPRÈS D'UN INGÉNIEUR LE TYPE DE FONDATIONS REQUISES.

K2- VALIDER AVEC UN INGÉNIEUR OU LE MANUFACTURIER DES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE TOUTES LES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE (POUTRES, COLONNES, CLOISONS PORTANTES, POUTRELLES ET FERMES DE TOITURE) ET AVISER LE PROFESSIONNEL / CLIENT DE TOUT CHANGEMENT SIGNIFICATIF QUI DEVRAIT ÊTRE APPORTÉ AUX ÉLÉMENTS STRUCTURAUX POUR ÊTRE CONFORME AUX NORMES EN VIGUEUR.

K3- FOURNIR ET INSTALLER DES LINTEAUX STRUCTURAUX EN ACIER GALVANISÉ AU-DESSUS DE TOUTES LES OUVERTURES OÙ IL Y A DE LA MAÇONNERIE AFIN DE SUPPORTER CELLE-CI. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE FAIRE VALIDER TOUTES LES DIMENSIONS ET LE CALIBRE PAR UN INGÉNIEUR.

K4- PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE LORSQUE LES OUVERTURES SONT ALIGNÉES AVEC LE PLAFOND, PRÉVOIR DES LINTEAUX ENCASTRÉS.

K5- UN TRAITEMENT ANTI-POURRITURE EST REQUIS AUX EXTRÉMITÉS DES POUTRES APPUYÉES SUR DE LA MAÇONNERIE OU DU BÉTON.

K6- LES EXTRÉMITÉS DES POUTRES EN ACIER DOIVENT ÊTRE ISOLÉES SUR UNE LONGUEUR DE 24"

K7- LE MANUFACTURIER D'ÉLÉMENTS STRUCTURAUX DOIT S'ASSURER DE FABRIQUER DES ÉLÉMENTS CONFORMES SELON LES DIMENSIONS INDIQUÉES AUX PLANS ET MENTIONNER AU PROFESSIONNEL / CLIENT TOUT ÉLÉMENT DEVANT ÊTRE MODIFIÉ POUR S'ADAPTER AUX NORMES ET CODES EN VIGUEUR.

K8- DES CONTREVENTEMENTS TEMPORAIRES ET PERMANENTS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS AUX FERMES DE TOIT SELON LES NORMES EN VIGUEUR.

K9- DES CONTREVENTEMENTS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS DANS LES COINS DE MUR EXTÉRIEURS (CONTREPLAQUÉ 1/2", PANNEAU OSB 1/2" OU BARRE MÉTALLIQUE EN T À 45 DEGRÉS).

K10- SOULÈVEMENT DES FERMES DE TOIT : IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ DE DISSOCIER LE FINI DU PLAFOND DE LA STRUCTURE. POUR CE FAIRE, PRÉVOIR UN FOND DE CLOUAGE AU DESSUS DES CLOISONS INTÉRIEURES NON FIXÉ À LA FERME DE TOIT.

L - FONDATIONS

L1- CES PLANS ONT ÉTÉ PRÉPARÉS EN FONCTION D'UN SOL AYANT UNE CAPACITÉ PORTANTE STANDARD, SOIT ENVIRON 2000 LBS/PC. SI LE SOL A UNE CAPACITÉ PORTANTE SIGNIFICATIVEMENT INFÉRIEURE, AJUSTER LES DIMENSIONS DES SEMELLES, EMPATTEMENTS, DALLES ET TREILLIS MÉTALLIQUES EN FONCTION DE LA CAPACITÉ RÉELLE OBSERVÉE.

L2- DE MANIÈRE GÉNÉRALE ET EN VERTU DU PLAN DE GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, LE DEGRÉ DE RÉSISTANCE MINIMAL DU BÉTON DEVRAIT ÊTRE DE 20 MPA POUR LES SEMELLES, LES MURS DE FONDATIONS ET LES ÉQUERRES, DE 25 MPA POUR LA DALLE DU SOUS-SOL ET DE 32 MPA POUR LA DALLE DU GARAGE ET LE PERRON. IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE DE MODIFIER À LA HAUSSE CES RÉSISTANCES SELON LE TYPE DE SOL DU SITE DE CONSTRUCTION.

L3- S'ASSURER QUE LES ÉLÉMENTS D'ARMATURE D'ACIER REQUIS POUR LE BÉTON SONT CONFORMES AU CODE EN VIGUEUR ET À LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL.

L4- LE BÉTON UTILISÉ DOIT ÊTRE PRODUIT ET LIVRÉ PAR UNE USINE DÉTENANT UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ.

M - CHARPENTERIE & CLOISONS

GÉNÉRALITÉS

M1- L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET INSTALLER L'ENSEMBLE DES CLOISONS REQUISES ET S'ASSURER QUE CELLES-CI SOIENT FIXÉES DE FAÇON ROBUSTE.

M2- PRÉVOIR TOUS LES FONDS DE FIXATION NÉCESSAIRES AVEC UN CONTREPLAQUÉ POUR TOUS MOBILIER INTÉGRÉ, LES BARRES D'APPUIS, SUPPORTS DE DOUCHE, ET TOUS LES AUTRES ACCESSOIRES NON MONTRÉS AUX PLANS. COORDONNER LEUR HAUTEUR AVEC LES PLANS DE DESIGN / ÉBÉNISTERIE ET/OU LE CLIENT.

MATÉRIAUX

M3 - CONTREPLAQUÉ DE BOIS TENDRE CANADIEN, CONFORME À LA NORME ACNOR 0151-M1978, CLASSIFICATION CONSTRUCTION, CATÉGORIE STANDARD (G1F) D'ÉPAISSEUR INDIQUÉE.

M4 - CONTREPLAQUÉ DE SAPIN DOUGLAS (BC FIR), CONFORME À LA NORME ACNOR 0121, CLASSIFICATION CONSTRUCTION, CATÉGORIE STANDARD, D'ÉPAISSEUR INDIQUÉE.

M5 - BOIS DE CONSTRUCTION CONFORME À LA NORME ACNOR 0141.

M6 - PANNEAU DE GYPSE STANDARD : CONFORME À LA NORME ACNOR A82.27-M1977, TYPE ORDINAIRE ET TYPE X, SELON LES INDICATIONS, DIMENSIONS ET PROFILS APPROPRIÉS À L'OUVRAGE.

M7 - PRODUITS POUR JOINTS CONFORMES À LA NORME ACNOR A82.31-1980, SANS AMIANTE.

M8 - RUBAN DE RENFORCEMENT CONFORME À LA NORME ACNOR A82.27-M1977, PRÉ-LISSÉ.

M9 - FOURRURES MÉTALLIQUES, CLOUS, VIS, AGRAFFES, MOULURES D'AFFLEUREMENT ET RENFORTS D'ANGLES CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR LES PLUS RÉCENTES ET À L'USAGE COMMERCIAL COURANT.

M10 -LAINE EN NATTE INSONORISSANTE EN FIBRE DE VERRE DE DENSITÉ APPROPRIÉE, CONFORME À LA NORME A101-M1963, TYPE 1A DE ACNOR.

ÉXÉCUTION

M11- CONSTRUIRE LES NOUVELLES CLOISONS EN LES FIXANT SOLIDEMENT. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, FOURNIR ET INSTALLER DES MOULURES À GYPSE EN "L" AUX EXTRÉMITÉS ET JONCTIONS DES GYPSES ET DES AUTRES MATÉRIAUX.

M12- PRÉPARER LES SURFACES DE PLANCHER EN VUE DE L'INSTALLATION DES REVÊTEMENTS DE SOL

M13 - LES DIMENSIONS EXTÉRIEURES SONT PRISES À PARTIR DE LA FACE EXTÉRIEURE DES FONDATIONS.

M14 - LES DIMENSIONS INTÉRIEURES SONT PRISES À PARTIR DE LA FACE INTÉRIEURE DES COLOMBAGES DES MURS EXTÉRIEURS ET LES CENTRES DES CLOISONS.

N - PORTES & FENÊTRES

N1- FOURNIR ET INSTALLER L'ENSEMBLE DES PIÈCES DE QUINCAILLERIE REQUISES AU BON FONCTIONNEMENT DES PORTES ET DES FENÊTRES DU BÂTIMENT.

N2- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LES FENÊTRES SERVANT DE SORTIE DE SECOURS SONT CONFORMES À L'ARTICLE 9.9.10.1 DU C.C.Q. ET/OU LA NORME "EGRESS" SELON LAQUELLE UN OUVRANT DE FENÊTRE DOIT FOURNIR UEN OUVERTURE DÉGAGÉE MINIMALE DE 543 POUCES CARRÉ ET N'AVOIR AUCUNE DIMENSION LIBRE INFÉRIEURE À 15".

N3- TOUTES LES FENÊTRES AYANT UN OUVRANT DONT LE BAS EST SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER INTÉRIEUR ET À PLUS DE 71" DU SOL EXTÉRIEUR DOIVENT ÊTRE MUNIES D'UN DISPOSITIF LIMITANT L'OUVERTURE DE LA FENÊTRE À 4" MAXIMUM CONFORMÉMENT À l'ARTICLE 9.8.8.1 DU C.C.Q. LORSQUE SITUÉ DANS UNE CHAMBRE, CE DISPOSITIF DOIT ÊTRE CONFORME À L'ARTICLE 9.9.10.1 DU C.C.Q.

N4- ADVENANT DES JONCTIONS DE CLOISONS ET DE JOUES DE FENÊTRES DONT L'ESPACEMENT EST DE MOINS DE 4", PRÉVOIR LES JOUES DE LA FENÊTRE EN GYPSE.

O - QUINCAILLERIE

O1- L'ENTREPRENEUR DEVRA SE COORDONNER AVEC LE CLIENT ET SON SOUS-TRAITANT QUANT AUX CHEMINS DE CLÉS ET AUTRES EXIGENCES TELS QU'UN INTERCOM ET SYSTÈMES DE SÉCURITÉ. LA QUINCAILLERIE DEVRA ÊTRE AJUSTÉE EN CONSÉQUENCE DES CHOIX.

P - PAREMENTS EXTÉRIEURS ET TOITURE

P1- TOUS LES PAREMENTS EXTÉRIEURS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SELON LES NORMES DU FABRICANT.

P2- LAISSER UN DÉGAGEMENT MINIMUM DE 2" ENTRE LA SURFACE D'UN TOIT ET UN REVÊTEMENT EXTÉRIEUR SENSIBLE À l'HUMIDITÉ.

P3- IL EST OBLIGATOIRE DE VENTILER ADÉQUATEMENT UNE TOITURE, SAUF SI CELLE-CI EST CONÇUE DE MANIÈRE À NE PAS DEVOIR L'ÊTRE. LES VENTILATEURS ET LEUR CONFIGURATION DOIVENT RESPECTER LES NORMES EN VIGUEUR ET LES RECOMMANDATIONS DES FABRICANTS.

Q - ÉLECTRICITÉ ET ALARME INCENDIE

Q1- FOURNIR ET INSTALLER UN SYSTÈME ÉLECTRIQUE CONFORME AUX CODES ET NORMES EN VIGUEUR POUR L'ENSEMBLE DES AMÉNAGEMENTS.

Q2- LA POSITION DES CONTRÔLES AU MUR DEVRA ÊTRE COORDONNÉE ET APPROUVÉE PAR LE PROFESSIONNEL / CLIENT AVANT LES TRAVAUX.

Q3- COORDONNER LES BESOINS ÉLECTRIQUES DU CLIENT ET S'ASSURER DE FOURNIR LE NOMBRE DE PRISES MINIMALES CONFORMES AUX CODES EN VIGUEUR, EN PLUS DES INDICATIONS AUX PLANS.

Q4- COORDONNER SUR PLACE LA HAUTEUR (APPAREILS SUSPENDUS) ET LA POSITION DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE.

Q5- EN AUCUN CAS LE FILAGE ÉLECTRIQUE ET LE FILAGE DE COMMUNICATION NE DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS DANS LES MÊMES CONDUITS.

Q6- FOURNIR ET INSTALLER UN MINIMUM DE DEUX (2) PRISES COMPTOIR DANS LA CUISINE. COORDONNER LEUR EMPLACEMENT AVEC LE CLIENT.

Q7- SAUF SI ELLES EN SONT DÉPOURVUES, FOURNIR ET INSTALLER UNE PRISE DDFT POUR RASOIR DANS LES SALLES DE BAIN ET/OU SALLE D'EAU.

Q8- DISSIMULER LE CABLÂGE EN SURFACE DES MURS EXTÉRIEURS, DES CLOISONS ET DES PLAFONDS DANS DES GAINES DE PROTECTION APPROPRIÉES. DISSIMULER LES BOÎTES DE RACCORDEMENT EN SURFACE DES MURS EXTÉRIEURS, DES CLOISONS ET DES PLAFONDS À L'INTÉRIEUR DE CEUX-CI.

Q9 - SELON LA NORME 9.10.19 DU C.C.Q., UN DÉTECTEUR DE FUMÉE DOIT ÊTRE INSTALLÉ DANS CHAQUE CHAMBRE ET MINIMALEMENT UN PAR ÉTAGE, DANS LES CORRIDORS ET AU SOUS-SOL. CEUX-CI DOIVENT ÊTRE RACCORDÉS DE FAÇON PERMANENTE AU SYSTÈME ÉLECTRIQUE ET ÊTRE MUNIS D'UNE PILE AUXILIAIRE.

Q10 - SELON LA MÊME NORME (9.10.19), UN DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE DOIT ÊTRE INSTALLÉ DANS TOUTE RÉSIDENCE MUNI D'UN APPAREIL DE COMBUSTION (FOYER OU AUTRE) OU D'UN GARAGE ANNEXÉ À LA RÉSIDENCE. CEUX-CI DOIVENT ÊTRE RACCORDÉS DE FAÇON PERMANENTE AU SYSTÈME ÉLECTRIQUE ET ÊTRE MUNIS D'UNE PILE AUXILIAIRE.

Q11- VALIDER ET COORDONNER L'EMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE AVEC LE CLIENT.

R - CHAUFFAGE ET VENTILATION

R1 - L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE APPROUVER AU PROFESSIONNEL / CLIENT UN PLAN DE DISTRIBUTION DES ÉLÉMENTS DE VENTILATION AVANT LES TRAVAUX.

R2 - FOURNIR ET INSTALLER DANS CHAQUE SALLE DE BAIN / SALLE D'EAU DU BÂTIMENT UN ÉVACUATEUR CONFORME À L'ARTICLE 9.32.1.2 DU C.C.Q. OU RACCORDÉ AU SYSTÈME DE VENTILATION DE LA RÉSIDENCE. FOURNIR ET INSTALLER DES GAINES ISOLÉES EN ACIER GALVANISÉ, UN CAPOTIN EN ACIER PRÉPEINT ET UNE CONNECTION ÉLECTRIQUE AVEC INTERRUPTEUR.

R3 - S'ASSURER QUE LES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE SONT CONFORMES AUX NORMES ET EXIGENCES EN VIGUEUR.

R4- FOURNIR ET INSTALLER DES VENTILATEURS DE TOIT (VOIR PLAN DE TOITURE) ET S'ASSURER DE SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DU FABRIQUANT.

R5 - PRÉVOIR L'ÉVACUATION DE LA SÉCHEUSE ET SON CAPOTIN EN ACIER PRÉPEINT. VOIR ÉLÉVATIONS.

R6- S'ASSURER DE RESPECTER TOUTES LES NORMES ET CODES EN VIGUEUR POUR LES FOYERS ET LEUR CHEMINÉE, QU'ELLE SOIENT AU GAZ, AU BOIS , AU GRANULES OU AUTRE.

S - PLOMBERIE

S1- FOURNIR ET INSTALLER UN SYSTÈME DE PLOMBERIE CONFORME AU CODE DE PLOMBERIE EN VIGUEUR.

S2- FOURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS DE PLOMBERIE MONTRÉS AUX PLANS. MODÈLES À COORDONNER AVEC LE CLIENT. ASSURER LES BRANCHEMENTS ET ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE CHAQUE APPAREIL.

S3- PRÉVOIR UNE ENTRÉE D'EAU ET UN RENVOI POUR UNE LAVEUSE.

S4- PRÉVOIR UNE OU PLUSIEURS SORTIE D'EAU EXTÉRIEURE ANTIGEL. SE RÉFÉRER AUX PLANS.

T - ESCALIERS ET GARDE-CORPS

T1- LES ESCALIERS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR.

T2 - LES GARDE-CORPS ET LA HAUTEUR DE CEUX-CI DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME 9.8.8.5 DU C.C.Q. ET NE PAS PERMETTRE NI L'ESCALADE NI LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4" DE DIAMÈTRE.

U - GÉNIE CIVIL

U1- ASSURER LES BRANCHEMENTS SANITAIRES REQUIS, CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR ET EN COORDINATION AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE APPLICABLE

LÉGENDE DES SYMBOLES

X'-X"	NIVEAU
F1	SE RÉFÉRER AUX DESCRIPTIONS DES SYSTÈMES
X	NUMÉRO DE PORTE/FENÊTRE EXTÉRIEURE, VOIR DERNIÈRE PAGE
XX-XX	HAUTEUR DE PLAFOND ET DES RETOMBÉES
X	SPÉCIFICATION DE MATÉRIAU, VOIR ÉLÉVATIONS

TALO

Tout commence par un plan.

A / B — A no du dessin, B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT

TALO PLANS
500 Rue Fleur de Lys, suite 220
Québec, Qc G1M 3E5
T 1.877.454.8256
taloplans.ca

CLIENT

MARINA LONGPRÉ
3615 LAKESHORE DRIVE
RAWDON, QC, J0K 1S0

PROJET

T-1792 N-202
VIK PERSONNALISÉE

DESSINS

NOTES GÉNÉRALES & DEVIS

DATE MAI 2026

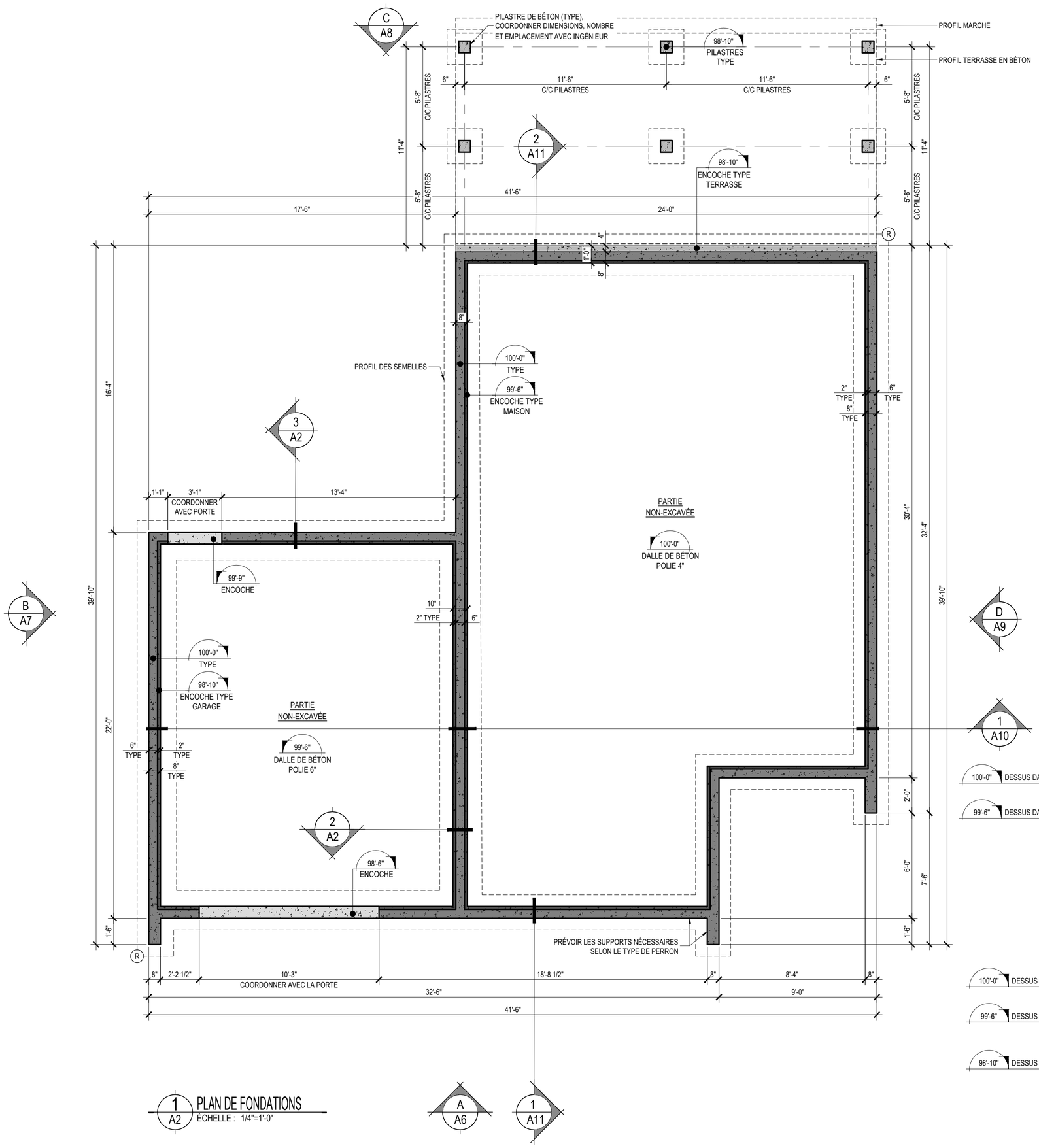
CONÇU PAR B.L. & C.B.

ÉCHELLE : AUCUNE

DESSINÉ PAR É. CÔTÉ

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC — BRYAN LAGACÉ T.P. 22316

FEUILLE A1 / A12

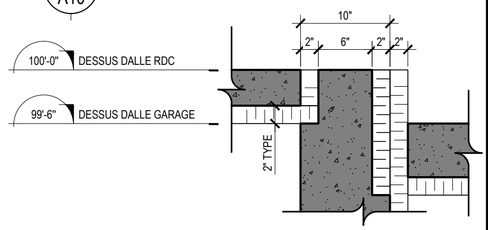


1 PLAN DE FONDATIONS
1 A2 — ÉCHELLE : 1/4"=1'-0"

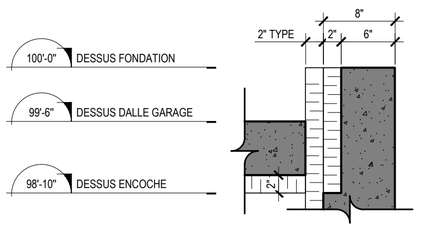
A A6 — 1 A11

LÉGENDE

- FOND DE CLOUAGE À PRÉVOIR POUR L'INSTALLATION DU MOBILIER INTÉGRÉ ET DES MAINS COURANTES. LES EMPLACEMENTS IDENTIFIÉS SONT À TITRE INFORMATIF. PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE NÉCESSAIRES POUR TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT L'EXIGEANT.
- PRÉVOIR UNE SORTIE D'EAU EXTÉRIEURE ANTIGEL
- LINTEAU ENCASTRÉ, VOIR INGÉNIEUR
- (M) DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE
- (F) DÉTECTEUR DE FUMÉE
- (R) REGARD DE DRAIN
- (D) DRAIN DE MARGELLE
- PRÉVOIR DE L'ISOLANT ACOUSTIQUE DANS LA CLOISON
- SOUFFLAGE POUR PLOMBERIE
- CONDUITS DE DRAIN DE TOITS EN ABS AVEC MEMBRANE ACOUSTIQUE ET ISOLATION
- AC SORTIE D'ASPIRATEUR CENTRAL
- FAN RETOUR D'AIR RACCORDÉ À LÉCHANGEUR D'AIR SUR MINUTERIE
- DRAIN DE PLANCHER



2 DÉTAIL DU BRIS THERMIQUE
2 A2 — ÉCHELLE : 1"=1'-0"



3 DÉTAILS DU BRIS THERMIQUE
3 A2 — ÉCHELLE : 1" = 1'-0"

TALO

Tout commence par un plan.

A no du dessin
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT

TALO PLANS
500 Rue Fleur de Lys, suite 220
Québec, Qc G1M 3E5
T 1.877.454.8256
taloplans.ca

CLIENT

MARINA LONGPRÉ
3615 LAKESHORE DRIVE
RAWDON, QC, J0K 1S0

PROJET

T-1792 N-202
VIK PERSONNALISÉE

DESSINS

PLAN DES FONDATIONS

DATE MAI 2026

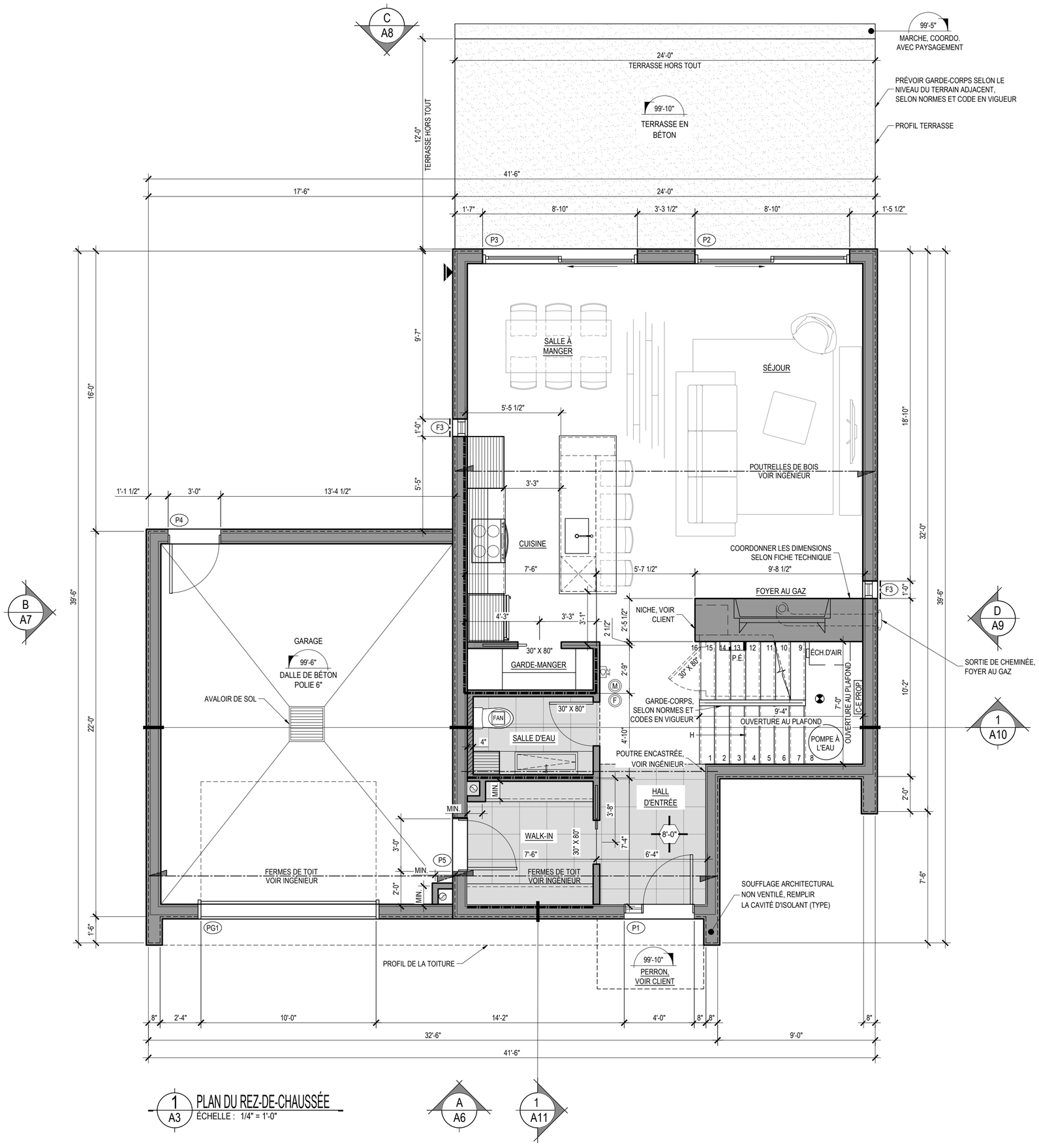
CONÇU PAR B.L. & C.B.

ÉCHELLE : 1/4" - 1'-0"

DESSINÉ PAR É. CÔTÉ

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
BRYAN LAGACÉ
T.P.
22316

FEUILLE A2 / A12



1 A3 — PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"

A A6

1 A11

LÉGENDE

- FOND DE CLOUAGE À PRÉVOIR POUR L'INSTALLATION DU MOBILIER INTÉGRÉ ET DES MAINS COURANTES. LES EMPLACEMENTS IDENTIFIÉS SONT À TITRE INFORMATIF. PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE NÉCESSAIRES POUR TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT L'EXIGEANT.
- PRÉVOIR UNE SORTIE D'EAU EXTÉRIEURE ANTIGEL
- LINTEAU ENCASTRÉ, VOIR INGÉNIEUR
- (M) DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE
- (F) DÉTECTEUR DE FUMÉE
- (R) REGARD DE DRAIN
- (D) DRAIN DE MARGELLE
- PRÉVOIR DE L'ISOLANT ACOUSTIQUE DANS LA CLOISON
- SOUFFLAGE POUR PLOMBERIE
- CONDUITS DE DRAIN DE TOITS EN ABS AVEC MEMBRANE ACOUSTIQUE ET ISOLATION
- SORTIE D'ASPIRATEUR CENTRAL
- FAN RETOUR D'AIR RACCORDÉ À LÉCHANGEUR D'AIR SUR MINUTERIE
- DRAIN DE PLANCHER

TALO

Tout commence par un plan.

A no du dessin
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT
TALO PLANS
500 Rue Fleur de Lys, suite 220
Québec, Qc G1M 3E5
T 1.877.454.8256
taloplans.ca

CLIENT
MARINA LONGPRÉ
3615 LAKESHORE DRIVE
RAWDON, QC, J0K 1S0

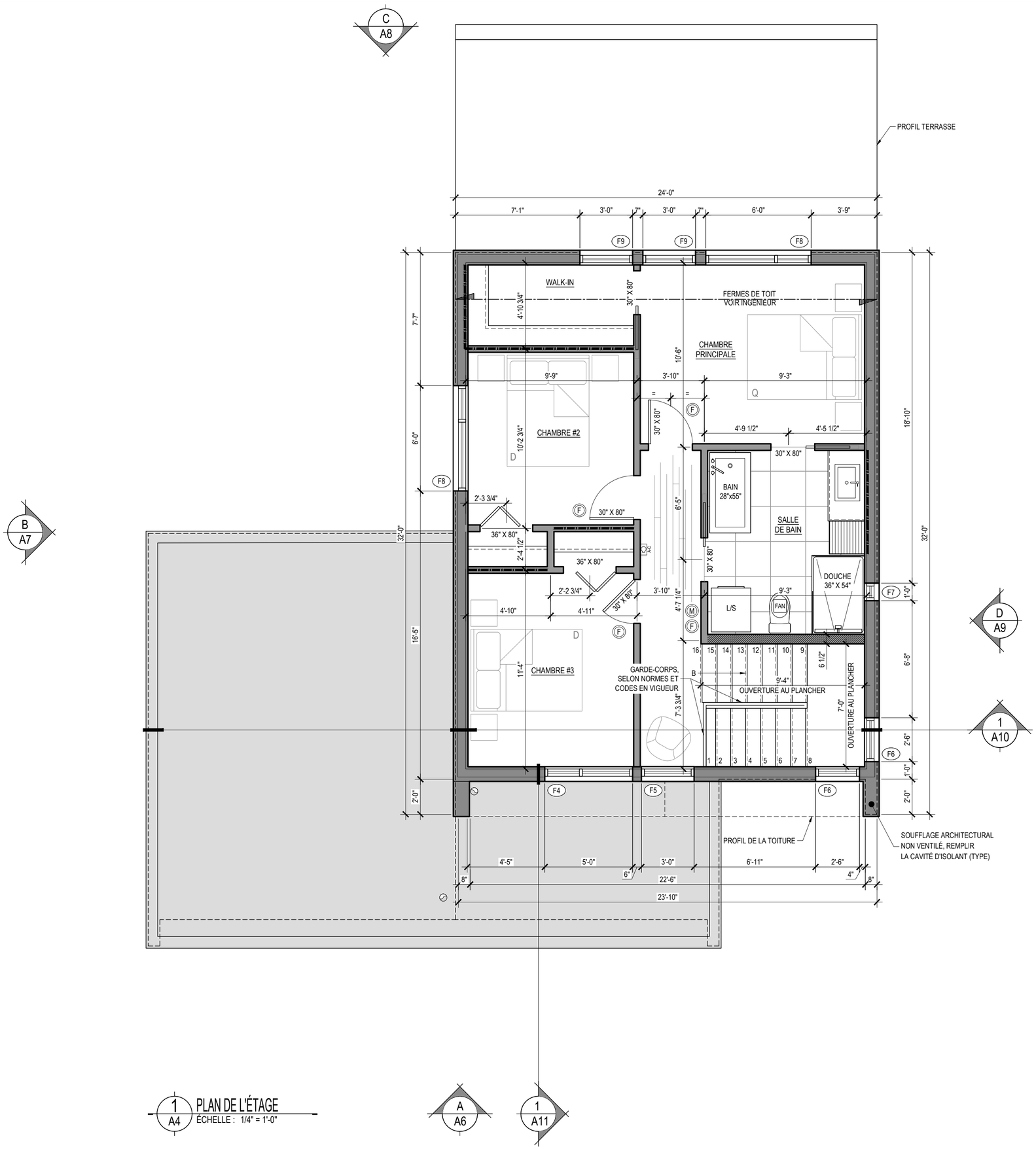
PROJET
T-1792 N-202
VIK PERSONNALISÉE

DESSINS
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

DATE MAI 2026
CONÇU PAR B.L. & C.B.
ÉCHELLE : 1/4" - 1'-0"
DESSINÉ PAR É. CÔTÉ

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
BRYAN LAGACÉ
T.P.
22316

FEUILLE A3 / A12



LÉGENDE

- FOND DE CLOUAGE À PRÉVOIR POUR L'INSTALLATION DU MOBILIER INTÉGRÉ ET DES MAINS COURANTES. LES EMPLACEMENTS IDENTIFIÉS SONT À TITRE INFORMATIF. PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE NÉCESSAIRES POUR TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT L'EXIGEANT.
- PRÉVOIR UNE SORTIE D'EAU EXTÉRIEURE ANTIGEL
- LINTEAU ENCASTRÉ, VOIR INGÉNIEUR
- (M) DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE
- (F) DÉTECTEUR DE FUMÉE
- (R) REGARD DE DRAIN
- (D) DRAIN DE MARGELLE
- PRÉVOIR DE L'ISOLANT ACOUSTIQUE DANS LA CLOISON
- SOUFFLAGE POUR PLOMBERIE
- CONDUITS DE DRAIN DE TOITS EN ABS AVEC MEMBRANE ACOUSTIQUE ET ISOLATION
- AC SORTIE D'ASPIRATEUR CENTRAL
- FAN RETOUR D'AIR RACCORDÉ À L'ÉCHANGEUR D'AIR SUR MINUTERIE
- DRAIN DE PLANCHER

TALO

Tout commence par un plan.

A no du dessin
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT

TALO PLANS
500 Rue Fleur de Lys, suite 220
Québec, Qc G1M 3E5
T 1.877.454.8256
taloplans.ca

CLIENT

MARINA LONGPRÉ
3615 LAKESHORE DRIVE
RAWDON, QC, J0K 1S0

PROJET

T-1792 N-202
VIK PERSONNALISÉE

DESSINS

PLAN DE L'ÉTAGE

DATE MAI 2026

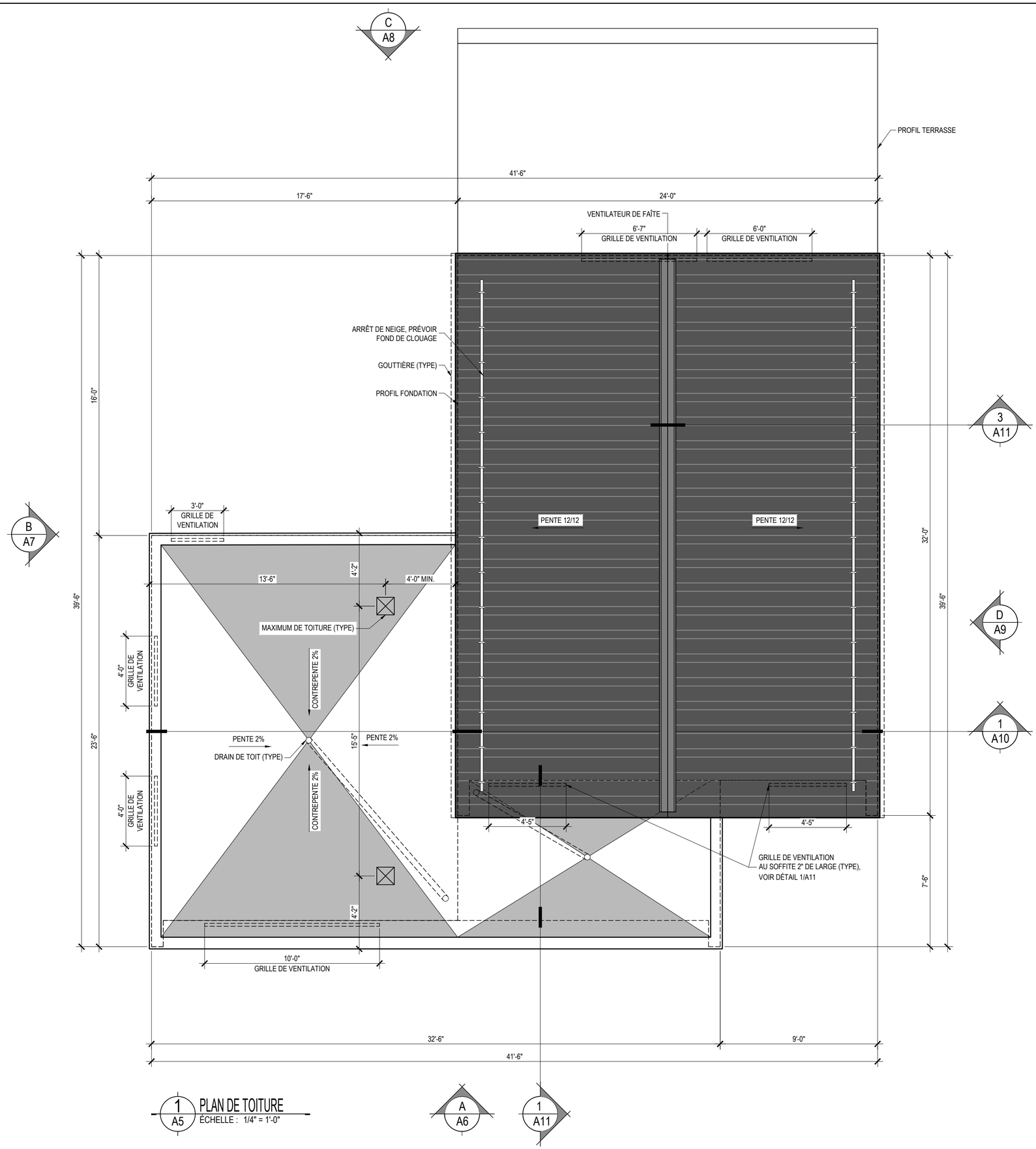
CONÇU PAR
B.L. & C.B.

ÉCHELLE : 1/4" - 1'-0"

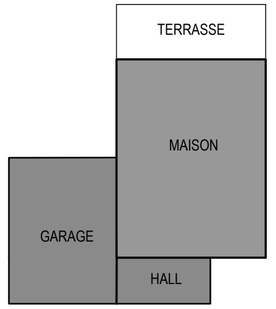
DESSINÉ PAR
É. CÔTÉ

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
BRYAN LAGACÉ
T.P.
22316
DU QUÉBEC

FEUILLE A4 / A12



VENTILATION DE L'ENTRETOIT



ARTICLE 9.19.1.2.
LA SURFACE LIBRE DE L'ENSEMBLE DES ORIFICES DE VENTILATION DOIT ÊTRE D'AU MOINS $\frac{1}{300}$ DE LA SURFACE DE PLAFOND RECOUVERT PAR L'ISOLANT.

ARTICLE 9.19.1.2.2)
SI LA PENTE DU TOIT EST INFÉRIEURE À 1:6, L'ENSEMBLE DES ORIFICES DE VENTILATION DOIVENT OFFRIR UNE SURFACE LIBRE D'AU MOINS 1/150 DE LA SURFACE DU PLAFOND RECOUVERT D'UN ISOLANT.

ARTICLE 9.19.1.2.3)
LES ORIFICES DE VENTILATION DOIVENT ÊTRE SITUÉS DANS LE TOIT, EN DÉBORD DE TOIT, DANS LES PIGNONS OU À PLUSIEURS DE CES ENDROITS À LA FOIS ET DOIVENT ÊTRE RÉPARTIS :
A) ÉGALEMENT SUR LES FACES OPPOSÉES DU BÂTIMENT;
B) AVEC AU MOINS 25% DE LA VENTILATION EXIGÉE EN PARTIE SUPÉRIEURE; ET
C) AVEC AU MOINS 25% EN PARTIE INFÉRIEURE.

MÉTHODE DE CALCUL

MAISON
SUPERFICIE DE PLAFOND ISOLÉ : 720 pi²
1/300 x720 pi² = 2.4 pi² (VENTILATION MINIMUM)

SUPERFICIE DE GRILLE DE VENTILATION VENTILÉE À 37%:
1X (6"X6'-0") 1X (6"X6'-7") = 6.29 pi²
37% x 6.29 pi² = 2.33 pi²

SUPERFICIE DE GRILLE DE VENTILATION AU SOFFITE VENTILLÉE À 50%: 2X (2"X4'-5") = 1.48 pi²

VENTILATEUR DE FAÎTE: 32pi. lin.@ 0.0625pi²/ pi. lin. = 2.0 pi²

SUPERFICIE TOTALE DE VENTILATION : 5.81 pi²
SUPERFICIE DE VENTILATION EN PARTIE INFÉRIEURE : 2.33 pi² (40%)
SUPERFICIE DE VENTILATION EN PARTIE SUPÉRIEURE : 3.48 pi² (60%)

GARAGE
SUPERFICIE DE PLAFOND ISOLÉ : 385 pi²
1/150 x 385 pi² = 2.56 pi² (VENTILATION MINIMUM)

SUPERFICIE DE GRILLE DE VENTILATION VENTILÉE À 37% :
2X (6"X4'-0") 1X (6"X3'-0") 1X (6"X10'-0") = 5.66 pi²
37% x 5.66 pi² = 2.09 pi²

VENTILATEUR MAXIMUM (2) : 2.0 pi²

SUPERFICIE TOTALE DE VENTILATION : 4.09 pi²
SUPERFICIE DE VENTILATION EN PARTIE INFÉRIEURE : 2.09 pi² (51%)
SUPERFICIE DE VENTILATION EN PARTIE SUPÉRIEURE : 2 pi² (49%)

HALL
ISOLATION À L'URÉTHANE, AUCUNE VENTILATION REQUISE

TALO

Tout commence par un plan.

A no du dessin
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT
TALO PLANS
500 Rue Fleur de Lys, suite 220
Québec, Qc G1M 3E5
T 1.877.454.8256
taloplans.ca

CLIENT
MARINA LONGPRÉ
3615 LAKESHORE DRIVE
RAWDON, QC, J0K 1S0

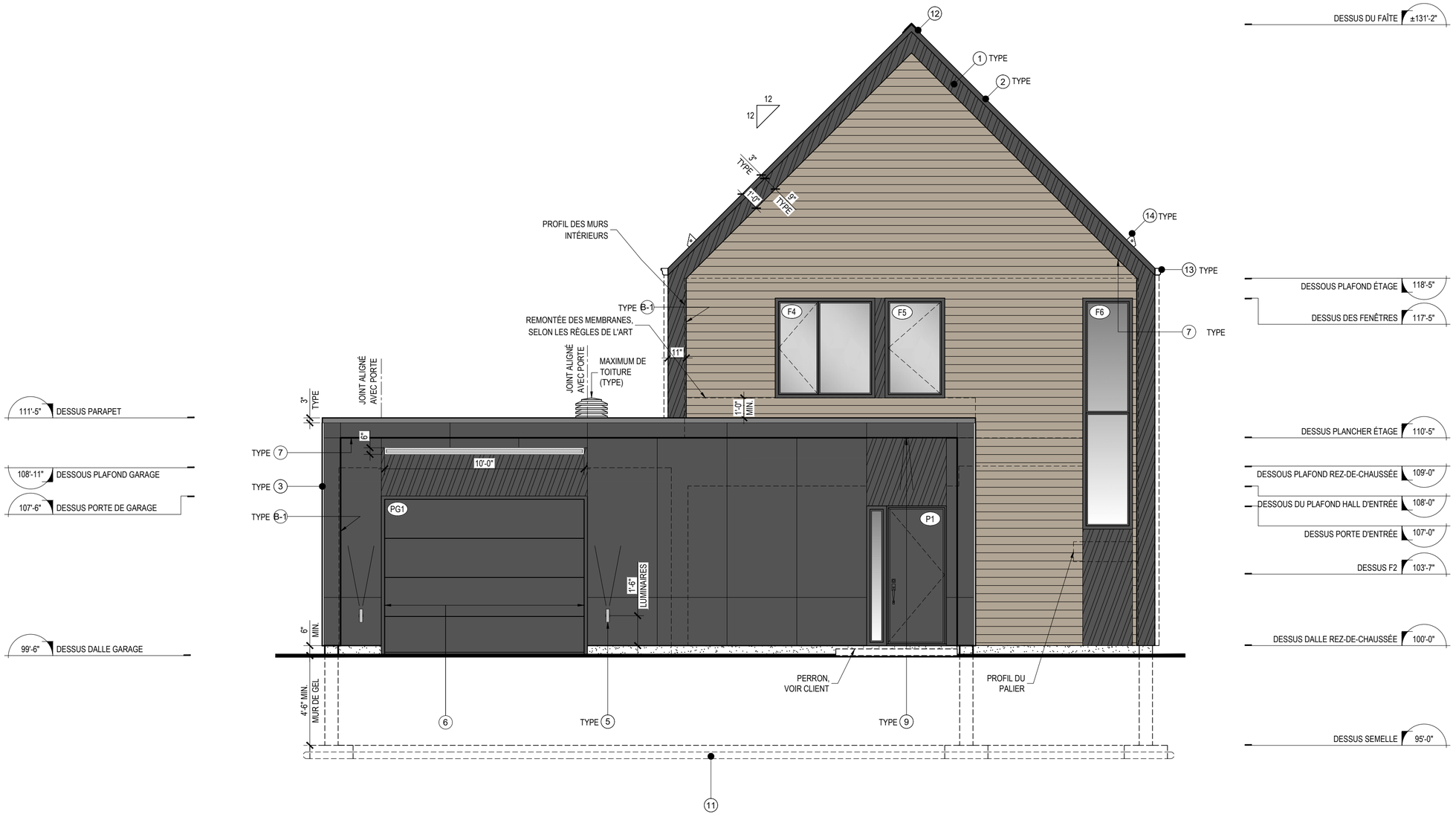
PROJET
T-1792 N-202
VIK PERSONNALISÉE

DESSINS
PLAN DE TOITURE

DATE MAI 2026
CONÇU PAR B.L. & C.B.
ÉCHELLE : 1/4" - 1'-0"
DESSINÉ PAR É. CÔTÉ

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
BRYAN LAGACÉ
T.P.
22316

FEUILLE A5 / A12



A6 ÉLÉVATION AVANT
ÉCHELLE : 1/4"=1'-0"

LÉGENDE DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

REVÊTEMENT DE TYPE T-1
TÔLE D'ACIER
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT

REVÊTEMENT DE TYPE B-1
DÉCLIN DE BOIS
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT

REVÊTEMENT DE TYPE P-1
PANNEAU DE FIBROCIMENT
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT

FASCIA VOIR NOTE (1)

FONDATION

SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX

1. FASCIA EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS
2. SOLIN EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR NOIR
3. MOULURE EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS
4. PERSIENNE DE VENTILATION
   PERSIENNE DE VENTILATION EN ALUMINIUM PRÉPEINTE DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS,
   SE RÉFÉRER AUX CALCULS SUR LE PLAN DE TOITURE POUR LE DIMENSIONNEMENT ET LA QUANTITÉ REQUISE
5. LUMINAIRES MURAUX
   AU CHOIX DES CLIENTS
6. JOUES DE LA PORTE DE GARAGE EN ACIER PRÉPEINT DE COULEUR NOIR APPAREILLÉE À GENTEK #525
7. SOFFITE EN REVÊTEMENT B-1
8. PILASTRE DE BÉTON, VOIR INGÉNIEUR
9. LUMINAIRES ENCASTRÉS
   AU CHOIX DU CLIENT
10. N/A
11. DRAIN DE FONDATION
12. VENTILATEUR DE FAÎTE, VOIR DÉTAIL 3/A11
13. GOUTTIÈRE ET DESCENTE FLUVIALE DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS
14. ARRÊT À NEIGE, DE COULEUR APPAREILLÉ AU REVÊTEMENT T-1

TALO

Tout commence par un plan.

A no du dessin
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT
TALO PLANS
500 Rue Fleur de Lys, suite 220
Québec, Qc G1M 3E5
T 1.877.454.8256
taloplans.ca

CLIENT
MARINA LONGPRÉ
3615 LAKESHORE DRIVE
RAWDON, QC, J0K 1S0

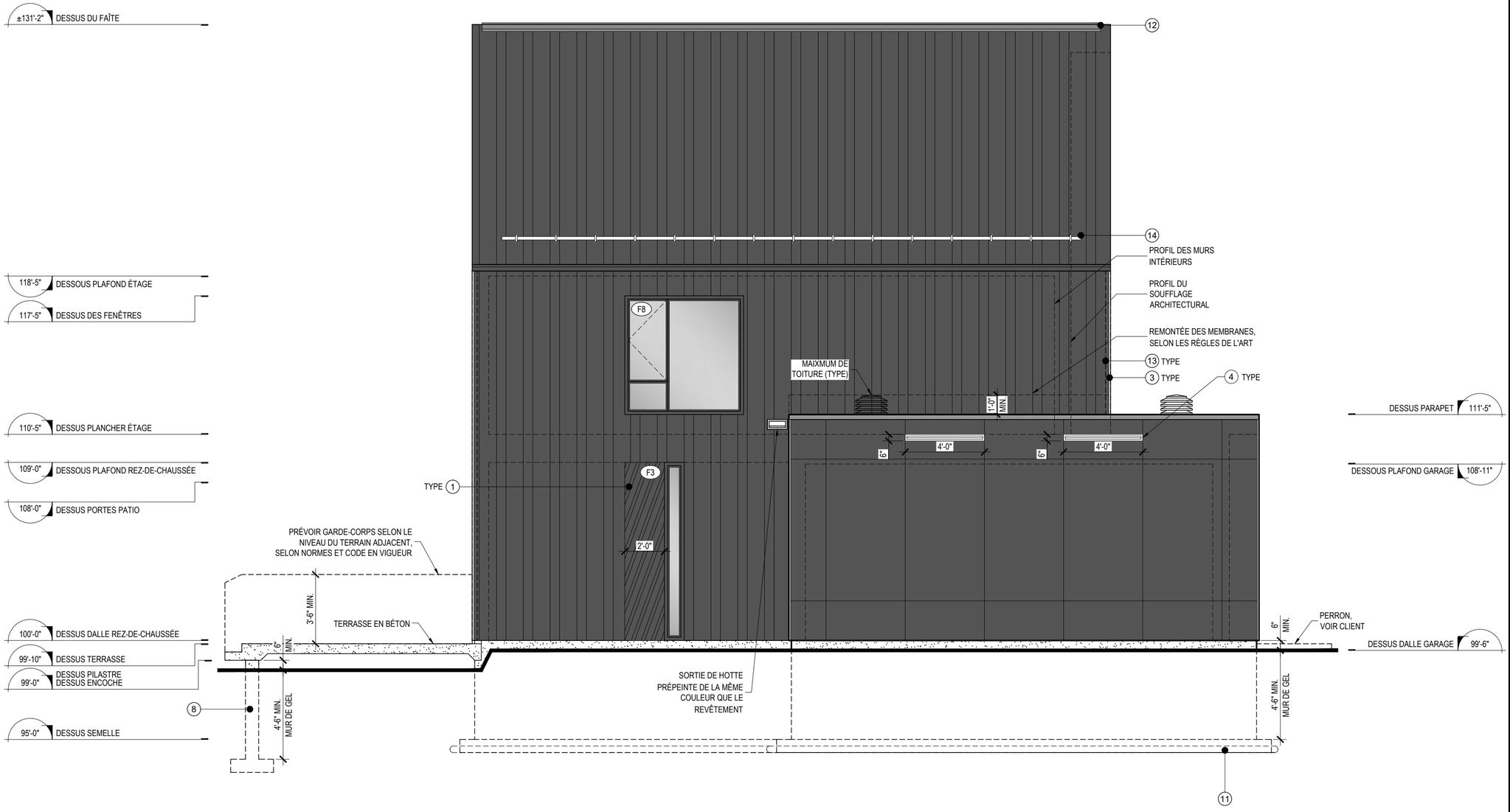
PROJET
T-1792 N-202
VIK PERSONNALISÉE

DESSINS
ÉLÉVATION AVANT

DATE MAI 2026
CONÇU PAR B.L. & C.B.
ÉCHELLE : 1/4" - 1'-0"
DESSINÉ PAR É. CÔTÉ

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
BRYAN LAGACÉ T.P. 22316

FEUILLE A6 / A12



B / A7 ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE
ÉCHELLE : 1/4"=1'-0"

LÉGENDE DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

REVÊTEMENT DE TYPE T-1
TÔLE D'ACIER
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT

REVÊTEMENT DE TYPE B-1
DÉCLIN DE BOIS
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT

REVÊTEMENT DE TYPE P-1
PANNEAU DE FIBROCIMENT
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT

FASCIA
VOIR NOTE (1)

FONDATION

SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX

1. FASCIA EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS
2. SOLIN EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR NOIR
3. MOULURE EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS
4. PERSIENNE DE VENTILATION
   PERSIENNE DE VENTILATION EN ALUMINIUM PRÉPEINTE DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS,
   SE RÉFÉRER AUX CALCULS SUR LE PLAN DE TOITURE POUR LE DIMENSIONNEMENT ET LA QUANTITÉ REQUISE
5. LUMINAIRES MURAUX
   AU CHOIX DES CLIENTS
6. JOUES DE LA PORTE DE GARAGE EN ACIER PRÉPEINT DE COULEUR NOIR APPAREILLÉE À GENTEK #525
7. SOFFITE EN REVÊTEMENT B-1
8. PILASTRE DE BÉTON, VOIR INGÉNIEUR
9. LUMINAIRES ENCASTRÉS
   AU CHOIX DU CLIENT
10. N/A
11. DRAIN DE FONDATION
12. VENTILATEUR DE FAÎTE, VOIR DÉTAIL 3/A11
13. GOUTTIÈRE ET DESCENTE FLUVIALE DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS
14. ARRÊT À NEIGE, DE COULEUR APPAREILLÉ AU REVÊTEMENT T-1

TALO

Tout commence par un plan.

A no du dessin
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT
TALO PLANS
500 Rue Fleur de Lys, suite 220
Québec, Qc G1M 3E5
T 1.877.454.8256
taloplans.ca

CLIENT
MARINA LONGPRÉ
3615 LAKESHORE DRIVE
RAWDON, QC, J0K 1S0

PROJET
T-1792 N-202
VIK PERSONNALISÉE

DESSINS
ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE

DATE MAI 2026
ÉCHELLE : 1/4" - 1'-0"
CONÇU PAR B.L. & C.B.
DESSINÉ PAR É. CÔTÉ

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
BRYAN LAGACÉ T.P. 22316

FEUILLE A7 / A12



C / A8 ÉLÉVATION ARRIÈRE
ÉCHELLE : 1/4"=1'-0"

LÉGENDE DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

REVÊTEMENT DE TYPE T-1
TÔLE D'ACIER
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT

REVÊTEMENT DE TYPE B-1
DÉCLIN DE BOIS
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT

REVÊTEMENT DE TYPE P-1
PANNEAU DE FIBROCIMENT
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT

FASCIA VOIR NOTE (1)

FONDATION

SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX

1. FASCIA EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS
2. SOLIN EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR NOIR
3. MOULURE EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS
4. PERSIENNE DE VENTILATION
   PERSIENNE DE VENTILATION EN ALUMINIUM PRÉPEINTE DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS,
   SE RÉFÉRER AUX CALCULS SUR LE PLAN DE TOITURE POUR LE DIMENSIONNEMENT ET LA QUANTITÉ REQUISE
5. LUMINAIRES MURAUX
   AU CHOIX DES CLIENTS
6. JOUES DE LA PORTE DE GARAGE EN ACIER PRÉPEINT DE COULEUR NOIR APPAREILLÉE À GENTEK #525
7. SOFFITE EN REVÊTEMENT B-1
8. PILASTRE DE BÉTON, VOIR INGÉNIEUR
9. LUMINAIRES ENCASTRÉS
   AU CHOIX DU CLIENT
10. N/A
11. DRAIN DE FONDATION
12. VENTILATEUR DE FAÎTE, VOIR DÉTAIL 3/A11
13. GOUTTIÈRE ET DESCENTE FLUVIALE DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS
14. ARRÊT À NEIGE, DE COULEUR APPAREILLÉ AU REVÊTEMENT T-1

TALO

Tout commence par un plan.

A no du dessin
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT
TALO PLANS
500 Rue Fleur de Lys, suite 220
Québec, Qc G1M 3E5
T 1.877.454.8256
taloplans.ca

CLIENT
MARINA LONGPRÉ
3615 LAKESHORE DRIVE
RAWDON, QC, J0K 1S0

PROJET
T-1792 N-202
VIK PERSONNALISÉE

DESSINS
ÉLÉVATION ARRIÈRE

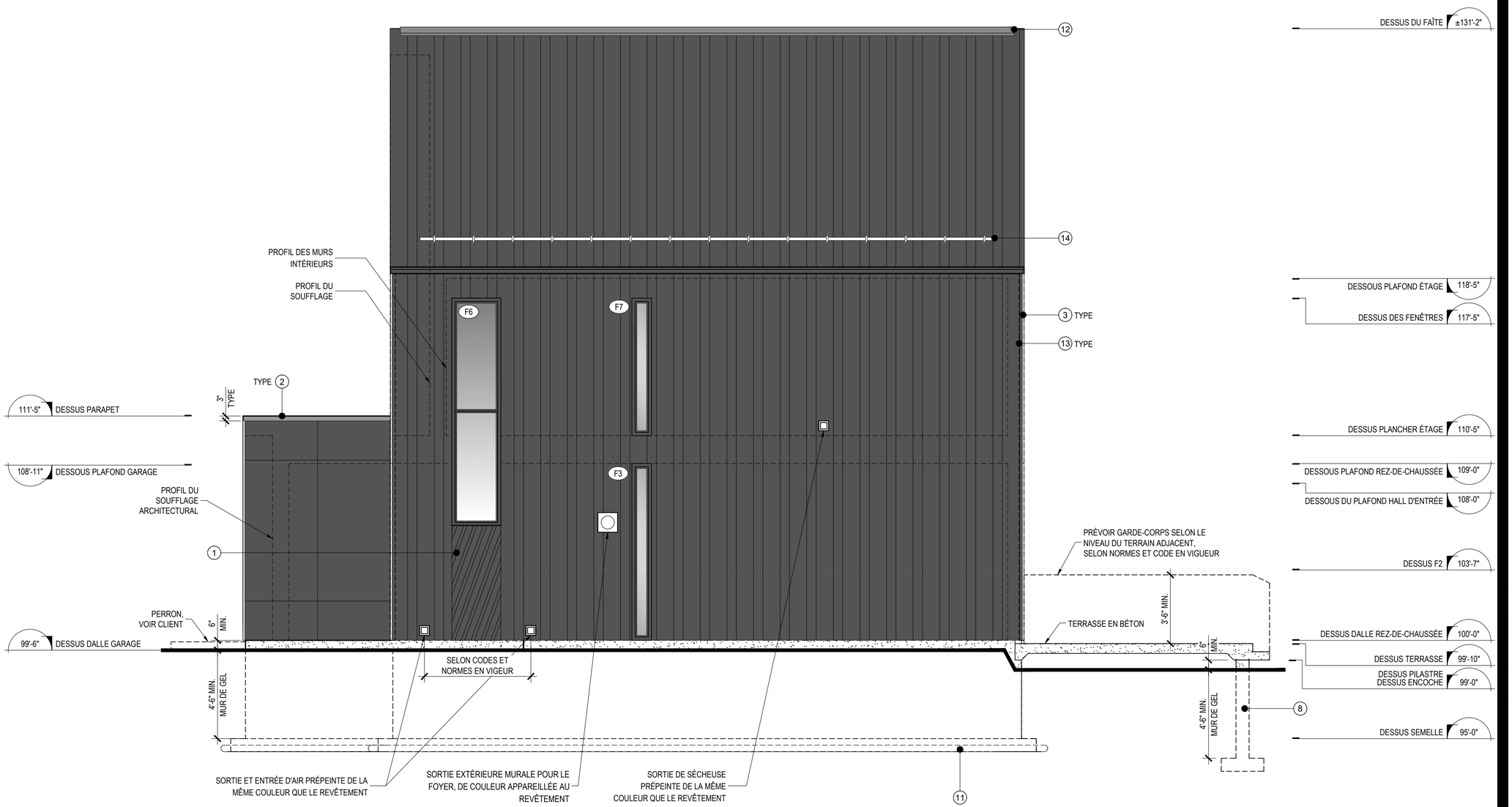
DATE MAI 2026
ÉCHELLE : 1/4" - 1'-0"

CONÇU PAR
B.L. & C.B.

DESSINÉ PAR
É. CÔTÉ

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
BRYAN LAGACÉ
T.P.
22316

FEUILLE A8 / A12



D / A9 ÉLÉVATION LATÉRALE DROITE
ÉCHELLE : 1/4"=1'-0"

LÉGENDE DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

REVÊTEMENT DE TYPE T-1
TÔLE D'ACIER
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT

REVÊTEMENT DE TYPE B-1
DÉCLIN DE BOIS
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT

REVÊTEMENT DE TYPE P-1
PANNEAU DE FIBROCIMENT
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT

FASCIA (1)
VOIR NOTE

FONDATION

SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX

1. FASCIA EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS
2. SOLIN EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR NOIR
3. MOULURE EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS
4. PERSIENNE DE VENTILATION
   PERSIENNE DE VENTILATION EN ALUMINIUM PRÉPEINTE DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS,
   SE RÉFÉRER AUX CALCULS SUR LE PLAN DE TOITURE POUR LE DIMENSIONNEMENT ET LA QUANTITÉ REQUISE
5. LUMINAIRES MURAUX
   AU CHOIX DES CLIENTS
6. JOUES DE LA PORTE DE GARAGE EN ACIER PRÉPEINT DE COULEUR NOIR APPAREILLÉE À GENTEK #525
7. SOFFITE EN REVÊTEMENT B-1
8. PILASTRE DE BÉTON, VOIR INGÉNIEUR
9. LUMINAIRES ENCASTRÉS
   AU CHOIX DU CLIENT
10. N/A
11. DRAIN DE FONDATION
12. VENTILATEUR DE FAÎTE, VOIR DÉTAIL 3/A11
13. GOUTTIÈRE ET DESCENTE FLUVIALE DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS
14. ARRÊT À NEIGE, DE COULEUR APPAREILLÉ AU REVÊTEMENT T-1

TALO

Tout commence par un plan.

A no du dessin
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT
TALO PLANS
500 Rue Fleur de Lys, suite 220
Québec, Qc G1M 3E5
T 1.877.454.8256
taloplans.ca

CLIENT
MARINA LONGPRÉ
3615 LAKESHORE DRIVE
RAWDON, QC, J0K 1S0

PROJET
T-1792 N-202
VIK PERSONNALISÉE

DESSINS
ÉLÉVATION LATÉRALE DROITE

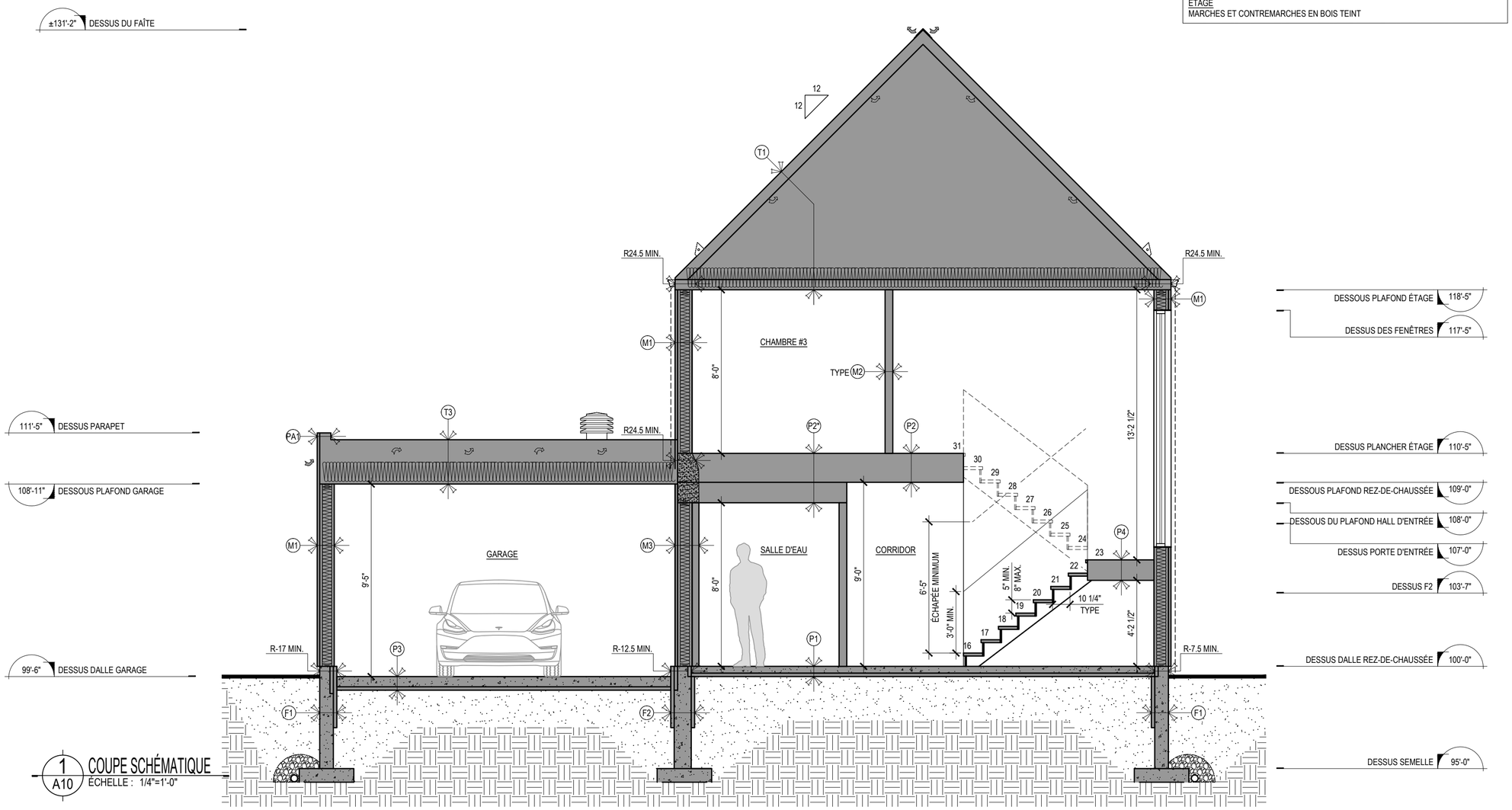
DATE MAI 2026
CONÇU PAR B.L. & C.B.
ÉCHELLE : 1/4" - 1'-0"
DESSINÉ PAR É. CÔTÉ

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
BRYAN LAGACÉ T.P. 22316

FEUILLE A9 / A12

ESCALIERS

ÉTAGE
MARCHES ET CONTREMARCHES EN BOIS TEINT



1 / A10 COUPE SCHÉMATIQUE
ÉCHELLE : 1/4"=1'-0"

DESCRIPTIONS DES SYSTÈMES & COMPOSITIONS

F1 — MUR DE FONDATION (MAISON)
- ENDUIT IMPERMÉABILISANT (SOUS LE NIVEAU DU SOL)
- MUR DE FONDATION 8", 10" OU 12" (VOIR PLAN, VOIR INGÉNIEUR)
- ARMATURE D'ACIER SELON LES NORMES EN VIGUEUR
- ISOLANT POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ 2" (R10) SUR UNE HAUTEUR DE 2'-0" SOUS LE NIVEAU DU SOL
- PIERRE CONCASSÉE ET COMPACTÉE
- SOL NON-REMANIÉ

F2 — MUR DE FONDATION MITOYEN
- ENDUIT IMPERMÉABILISANT (SOUS LE NIVEAU DU SOL)
- ISOLANT POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ 2" (R10) SUR UNE HAUTEUR DE 2'-0" SOUS LE SOL
- MUR DE FONDATION 8" OU 10" (VOIR PLAN, VOIR INGÉNIEUR)
- ARMATURE D'ACIER SELON LES NORMES EN VIGUEUR
- ISOLANT POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ 2" (R10) SUR UNE HAUTEUR DE 2'-0" SOUS LE SOL
- PIERRE CONCASSÉE ET COMPACTÉE
- SOL NON-REMANIÉ

M1 — MUR EXTÉRIEUR - PAREMENT LÉGER
- REVÊTEMENT EXTÉRIEUR (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIAUX POUR SPÉCIFICATIONS)
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C (PRÉVOIR DOUBLE LATTAGE, POUR REVÊTEMENT VERTICAL)
- PAPIER PARE-AIR
- ISOLANT EXPANSÉ 1"
- OSB 7/16" PERFORÉ
- MONTANTS 2"x6" @ 16" C/C
- LAINE MINÉRALE R20
- PARE-VAPEUR
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
- GYPSE 1/2"

M2 — CLOISON INTÉRIEURE STANDARD - TOUT SAUF INDICATIONS CONTRAIRES
- GYPSE 1/2", JOINTS TRAITÉS
- MONTANTS 2"x4" @ 16" C/C
- GYPSE 1/2"

M3 — MUR MITOYEN ENTRE GARAGE ET MAISON
- GYPSE 1/2", JOINTS TRAITÉS (CÔTÉ MAISON)
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
- PARE-VAPEUR
- MONTANTS 2"x6" @ 16" C/C
- LAINE MINÉRALE R20
- OSB 7/16" PERFORÉ
- ISOLANT EXPANSÉ 1"
- MEMBRANE PARE-AIR / PARE-GAZ, JOINTS SCELLÉS
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C ET SOUFFLAGE POUR ALIGNEMENT AVEC LA BASE DU MUR
- GYPSE 5/8" (OU REVÊTEMENT AU CHOIX DU CLIENT DANS LE GARAGE)

P1 — PLANCHER DU REZ-DE-CHAUSSÉE
- REVÊTEMENT DE PLANCHER AU CHOIX DU CLIENT
- DALLE DE BÉTON ARMÉ 4", POLIE
- PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006", JOINTS SCELLÉS
- ISOLANT POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ TYPE IV 1 1/2" (R7,5) SUR TOUTE LA SURFACE
- PIERRE CONCASSÉE ET COMPACTÉE
- SOL NON-REMANIÉ

P2* P2 — PLANCHER ÉTAGE
- REVÊTEMENT DE PLANCHER AU CHOIX DU CLIENT
- CONTREPLAQUÉ 5/8" BOUVETÉ, COLLÉ ET VISSÉ
- POUTRELLES AJOURÉES @ 16" C/C (VOIR INGÉNIEUR)
- FOURRURES 1"x3" @16" C/C*
  *SOUFFLAGE - À COORDONNER
- GYPSE 1/2"

P3 — PLANCHER DU GARAGE
- DALLE DE BÉTON AVEC ARMÉ 6", POLIE
- PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006", JOINTS SCELLÉS
- ISOLANT POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ TYPE IV 1 1/2" (R7,5) SUR TOUTE LA SURFACE
- PIERRE CONCASSÉE EY COMPACTÉE
- SOL NON-REMANIÉ

P4 — PLANCHER DU PALIER
- REVÊTEMENT DE PLANCHER AU CHOIX DU CLIENT
- CONTREPLAQUÉ 5/8" BOUVETÉ, COLLÉ ET VISSÉ
- SOLIVES 2"x10" @ 2'-0" C/C (VOIR INGÉNIEUR)
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
- GYPSE 1/2", JOINTS TRAITÉS

P6 — PLANCHER PORTE-À-FAUX
- REVÊTEMENT DE PLANCHER AU CHOIX DU CLIENT
- CONTREPLAQUÉ 5/8" BOUVETÉ, COLLÉ ET VISSÉ
- POUTRELLES AJOURÉES @ 16" C/C (VOIR INGÉNIEUR)
- FOURRURES 1"x3" @16"C/C
- OSB 7/16" PERFORÉ
- ISOLANT EXPANSÉ 1"
- PAPIER PARE-AIR
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
- REVÊTEMENT EXTÉRIEUR (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIAUX POUR SPÉCIFICATIONS)

T1 — TOITURE DE LA MAISON
- TOITURE MÉTALLIQUE (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIAUX POUR SPÉCIFICATIONS)
- MEMBRANE IMPERMÉABLE SUR LA TOTALITÉ DE LA TOITURE
- CONTREPLAQUÉ 3/4"
- FERMES DE TOIT (VOIR INGÉNIEUR)
- ISOLANT EN VRAC R-41 MIN.
- PANNEAU DE SUPPORT OU CARTON-FIBRE 1/2"
- PARE-VAPEUR
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
- GYPSE 1/2", JOINTS TRAITÉS

T2 — TOITURE MARQUISE
- MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE FINITION CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS
- MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE SOUS-COUCHE CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS
- CONTREPLAQUÉ 5/8" EN PENTE
- URÉTHANE GICLÉ R-41 MINIMUM
- SOLIVES OU POUTRELLES AJOURÉES @ 16" C/C (VOIR INGÉNIEUR)
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
- REVÊTEMENT EXTÉRIEUR (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIAUX POUR SPÉCIFICATIONS)

T3 — TOITURE GARAGE ET HALL
- MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE FINITION CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS
- MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE SOUS-COUCHE CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS
- CONTREPLAQUÉ 5/8"
- FERMES DE TOIT @ 2'-0" C/C (VOIR INGÉNIEUR)
- ISOLANT EN VRAC R-41 MIN.
- PARE-VAPEUR
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
- GYPSE 5/8" OU REVÊTMENT AU CHOIX DU CLIENT

PA1 — PARAPET
- REVÊTEMENT EXTÉRIEUR (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIAUX POUR SPÉCIFICATIONS)
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C OU ESPACE D'AIR
- PAPIER PARE-AIR
- PANNEAU EXPANSÉ 1"
- OSB 7/16" PERFORÉ
- DOUBLE 2"x6"
- CONTREPLAQUÉ 1/2"
- MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE SOUS-COUCHE CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS
- MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE FINITION CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS

TALO

Tout commence par un plan.

A no du dessin
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT

TALO PLANS
500 Rue Fleur de Lys, suite 220
Québec, Qc G1M 3E5
T 1.877.454.8256
taloplans.ca

CLIENT

MARINA LONGPRÉ
3615 LAKESHORE DRIVE
RAWDON, QC, J0K 1S0

PROJET

T-1792 N-202
VIK PERSONNALISÉE

DESSINS

COUPE SCHÉMATIQUE

DATE MAI 2026

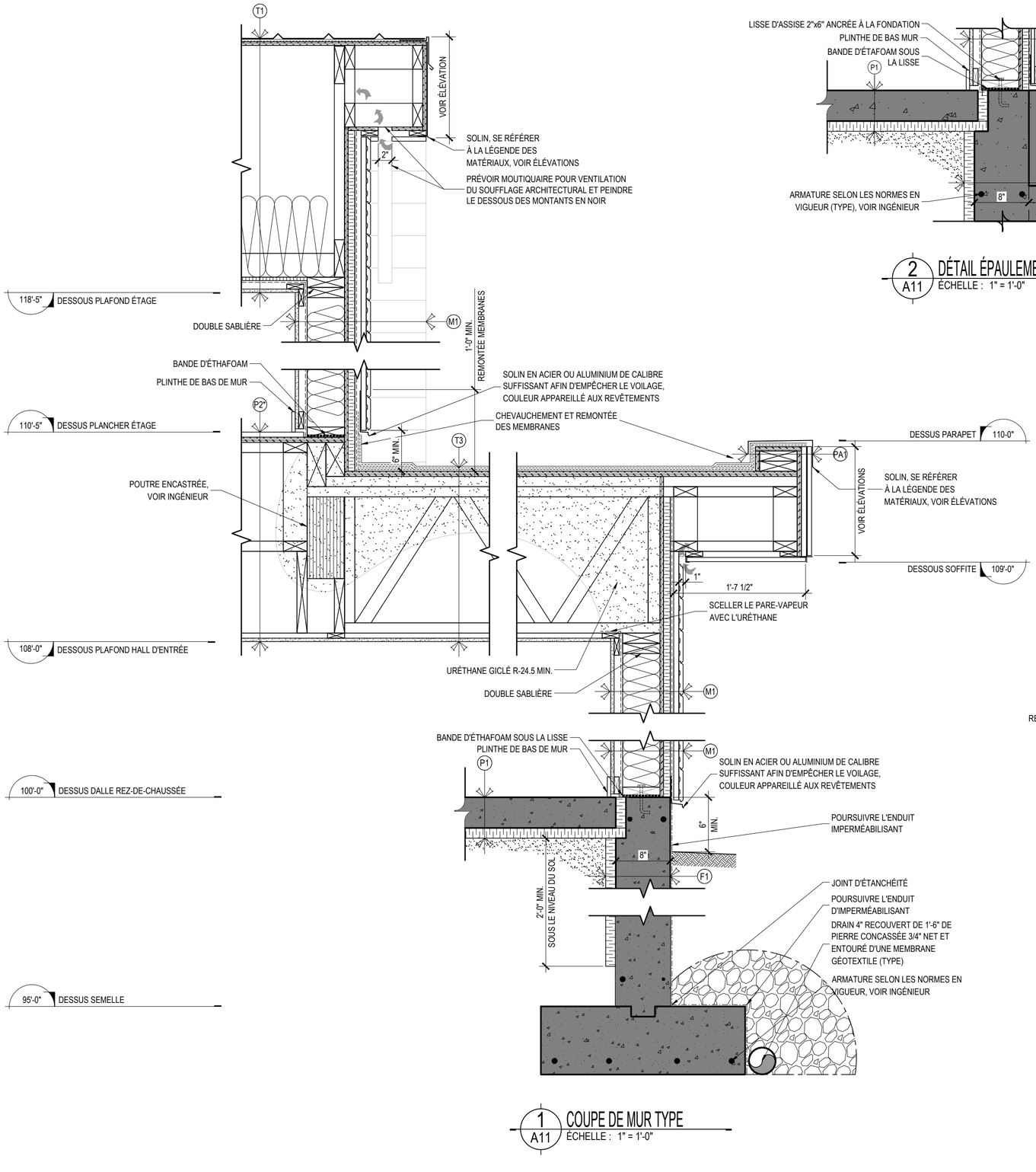
CONÇU PAR
B.L. & C.B.

ÉCHELLE : 1/4" - 1'-0"

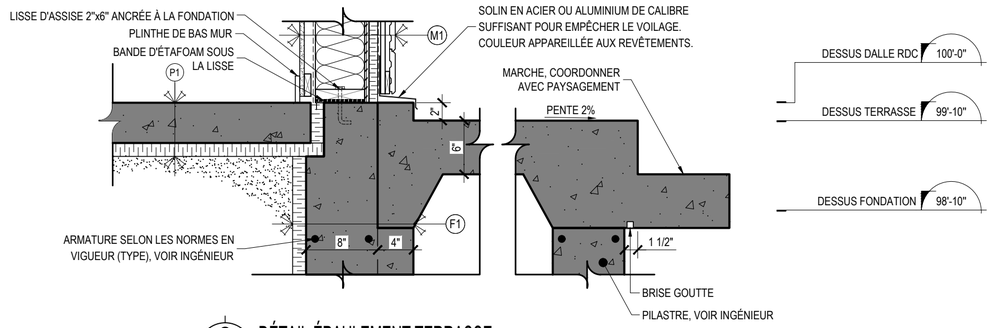
ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
BRYAN LAGACÉ
T.P.
22316

DESSINÉ PAR
É. CÔTÉ

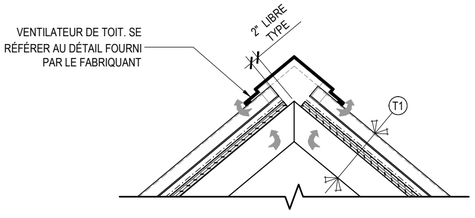
FEUILLE A10 / A12



1 A11 COUPE DE MUR TYPE
ÉCHELLE : 1" = 1'-0"



2 A11 DÉTAIL ÉPAULEMENT TERRASSE
ÉCHELLE : 1" = 1'-0"



3 A11 DÉTAIL DU VENTILATEUR DE FAÎTE
ÉCHELLE : 1" = 1'-0"

TALO

Tout commence par un plan.

A no du dessin
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT
TALO PLANS
500 Rue Fleur de Lys, suite 220
Québec, Qc G1M 3E5
T 1.877.454.8256
taloplans.ca

CLIENT
MARINA LONGPRÉ
3615 LAKESHORE DRIVE
RAWDON, QC, J0K 1S0

PROJET
T-1792 N-202
VIK PERSONNALISÉE

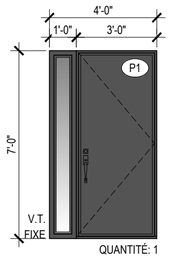
DESSINS
COUPE DE MUR TYPE

DATE MAI 2026
CONÇU PAR B.L. & C.B.
ÉCHELLE : 1" - 1'-0"
DESSINÉ PAR É. CÔTÉ

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
BRYAN LAGACÉ T.P. 22316

FEUILLE A11 / A12

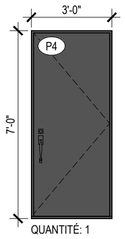
LISTE DES PORTES



QUANTITÉ: 1

DESCRIPTION PORTE PRINCIPALE

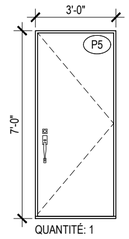
- PORTE ISOLÉE EN ACIER UNI AVEC VERRE THERMOS, LOW-E & ARGON
- COULEUR NOIR OU AU CHOIX DU CLIENT



QUANTITÉ: 1

DESCRIPTION PORTE PIÉTON

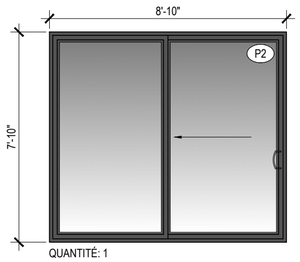
- PORTE ISOLÉE EN ACIER UNI
- COULEUR NOIR OU AU CHOIX DU CLIENT



QUANTITÉ: 1

DESCRIPTION PORTE INTÉRIEURE

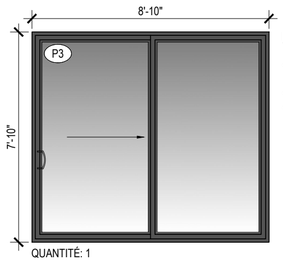
- PORTE ISOLÉE EN ACIER UNI
- COULEUR BLANC OU AU CHOIX DU CLIENT
- DISPOSITIF DE FERMETURE AUTOMATIQUE ET GARNITURE D'ÉTANCHÉITÉ



QUANTITÉ: 1

DESCRIPTION PORTE-PATIO

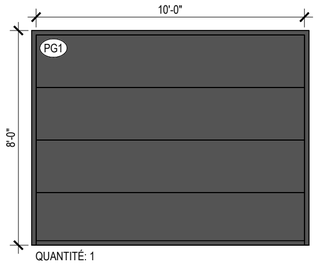
- PORTE PATIO, THERMOS CLAIR LOW-E & ARGON
- COULEUR NOIR AU CHOIX DU CLIENT
- QUINCAILLERIE ET MOUSTIQUAIRE DE COULEUR APPAREILLÉE



QUANTITÉ: 1

DESCRIPTION PORTE-PATIO

- PORTE PATIO, THERMOS CLAIR LOW-E & ARGON
- COULEUR NOIR AU CHOIX DU CLIENT
- QUINCAILLERIE ET MOUSTIQUAIRE DE COULEUR APPAREILLÉE



QUANTITÉ: 1

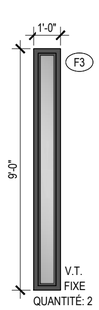
DESCRIPTION PORTE DE GARAGE.

- PORTE DE GARAGE EN ACIER ISOLÉE
- COULEUR NOIR OU AU CHOIX DU CLIENT

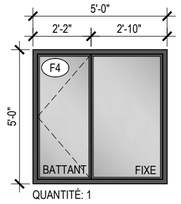
LISTE DES FENÊTRES

F1
ANNULÉE

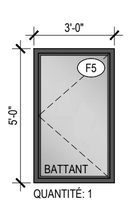
F2
ANNULÉE



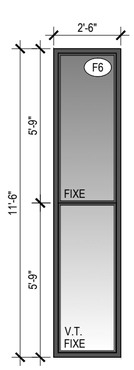
QUANTITÉ: 2

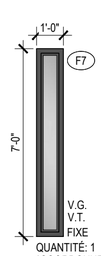


QUANTITÉ: 1

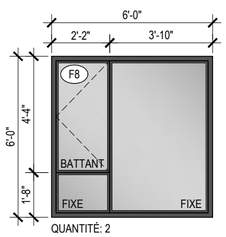


QUANTITÉ: 1

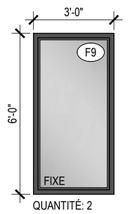




QUANTITÉ: 1
*COORDONNER LA HAUTEUR AVEC LA BASE DE DOUCHE, AU BESOIN



QUANTITÉ: 2



QUANTITÉ: 2

NOTE
V.T. VERRE TREMPÉ V.G. VERRE GIVRÉ
NOTE IMPORTANTE
S'ASSURER QUE L'OUVERTURE LIBRE DES FENÊTRES DANS LES CHAMBRES RÉPONDENT AUX NORMES ET CODES EN VIGUEUR.

TALO

Tout commence par un plan.

A no du dessin
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT

TALO PLANS
500 Rue Fleur de Lys, suite 220
Québec, Qc G1M 3E5
T 1.877.454.8256
taloplans.ca

CLIENT

MARINA LONGPRÉ
3615 LAKESHORE DRIVE
RAWDON, QC, J0K 1S0

PROJET

T-1792 N-202
VIK PERSONNALISÉE

DESSINS

LISTE DES PORTES & FENÊTRES

DATE MAI 2026

CONÇU PAR
B.L. & C.B.

ÉCHELLE : 1/4" - 1'-0"

DESSINÉ PAR
É. CÔTÉ

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
BRYAN LAGACÉ
T.P.
22316

FEUILLE A12 / A12